

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bertrand, 4 janvier 1866

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 1 p. (265r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bertrand, 4 janvier 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45420>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [4 janvier 1866](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Bertrand \[Charleville\]](#)

Lieu de destination Charleville-Mézières (Ardennes)

# Description

Résumé Sur le procès en contrefaçon opposant Corneau frères à Godin. Godin accuse réception de la lettre de Bertrand du 29 décembre 1865. Godin lui explique qu'il n'a pas renoncé à faire valoir ses droits, mais qu'il a été accaparé par d'autres affaires et s'est contenté de mettre ses pièces à la disposition des experts. Il lui indique que Corneau frères avaient refusé la proposition qu'il leur avait faite de payer tous les frais du procès pour mettre un terme à l'affaire. Il demande à Bertrand ce qu'il convient de faire pour la faire avancer.

## Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Corneau frères](#)

Lieux cités [Paris](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Guise le 4 janvier 1863

Monsieur Porteau

je vous remercie de votre lettre du 29 pour  
il n'est pas facile de dire que j'aurai donné  
des instructions pour que l'expédition en  
restât la . je suis au contraire disposé à la  
laisser entre les mains des experts à dire  
que j'aurai à produire pour servir  
à leurs opérations . il est vrai qu'en ayant  
à répondre à d'autres affaires assez  
ennoblantes je n'avais pas de motif pour  
m'inquiéter autrement de cette affaire mais  
je n'ai rien fait que ce que était nécessaire  
aux experts pour faciliter leurs opérations  
je crois que si l'affaire ne pas aboutir  
est grave que M. Cornecau n'auront  
pas réponse à mon dire

lors de la réunion à Paris lors  
des M. Cornecau me demandaient  
arranger l'affaire , je lui ai répondu ,  
payer tous les frais les vêtements et les murs  
et peu rien là , il n'a pas accepté et le  
chose en est là , depuis je n'ai fait que  
remettre mes papiers aux experts et ayant  
donné peu d'informations ne leur ai quindi  
rien écrit de précis et malgré mon avis  
agréé Monsieur mes experts a été

Porteau